

T@mT@m/CFTC.FAE

depuis l'an 2000

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  facebook.com/groups/CftcFAE –

N° 460- 14/3/2018

LE PROJET GOUVERNEMENTAL « refonder le contrat social » : une menace pour le statut des fonctionnaires

Ce projet comporte 4 chantiers :

- 1) Définir un nouveau modèle de dialogue social avec un meilleur fonctionnement des instances représentatives et une dynamisation du dialogue social aux niveaux pertinents
Le gouvernement envisagerait la fusion des CT et des CHSCT, la diminution des compétences des CAP et la baisse des compétences des CAP
- 2) Comment développer le recours au contrat pour mieux répondre aux besoins des employeurs et aux enjeux des territoires en termes d'affectation des personnels ?
**Le gouvernement envisagerait dans certaines parties de l'administration d'accroître voire de réserver le recrutement à des agents de droit privé, notamment dans l'encadrement
C'est une atteinte au statut de la fonction publique**
- 3) Comment faire évoluer la politique de rémunération afin de mieux distinguer la sécurisation du pouvoir d'achat, la prise en compte de l'expérience, des responsabilités et des sujétions, ainsi que la performance individuelle et collective
Le gouvernement envisagerait d'accroître de façon majeure la rémunération au mérite
- 4) Comment proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et dans leurs mobilités

Il s'agit d'accompagner des mobilités qui interviendront dans un cadre de restructurations

Devant de telles volontés l'intersyndicale a fait la déclaration suivante :



Monsieur le Directeur,

En ouverture de ce groupe de travail, les 7 organisations syndicales qui appellent à la grève le 22 mars prochain souhaitent alerter à la fois sur la méthode et sur le fond des discussions qui s'ouvrent.

Sur la méthode, l'organisation d'une discussion dite «technique» ainsi que l'envoi d'un document préparatoire dans lequel les marges de manoeuvre sont extrêmement restreintes voire inexistantes ne sauraient être à la hauteur du dialogue social nécessaire sur un sujet de cette ampleur.

Nous exigeons donc deux premières clarifications sur la réunion de ce matin, à savoir d'une part qu'elle est bien destinée à nous entendre sur tous les sujets et que le document préparatoire n'est en rien un document quasi définitif et d'autre part que notre réunion constitue bien une étape avant une réunion multilatérale de lancement politique de la concertation.

De notre point de vue, une telle réunion ne pourrait avoir lieu qu'après le 22 mars. Vous ouvrez aujourd'hui un cycle de concertations dont l'importance est cruciale pour la Fonction publique et ses agents. Mais il semble que vous en avez déjà défini en partie les conclusions:

recours accru aux contractuels, individualisation des rémunérations et prise en compte du «mérite», réduction du rôle des instances de dialogue social, plan de départs volontaires... Si ces orientations devaient se confirmer, elles représenteraient une profonde remise en cause des missions publiques et constitueraient une réelle menace contre le Statut Général des fonctionnaires voire la fin possible d'une Fonction publique au service de l'intérêt général.

A l'inverse des orientations inquiétantes portées par le gouvernement ainsi que de celles contenues dans le programme "Action publique 2022", la qualité des services publics à rendre aux usagers sur l'ensemble du territoire, la défense de l'intérêt général, nécessitent un plan ambitieux de créations d'emplois qualifiés pérennes et de qualité dans les nombreux services qui en ont besoin, le maintien et le développement d'un service public de qualité sur l'ensemble du territoire national, une plus grande reconnaissance du travail, des missions exercées par les agent-es et une amélioration significative de leurs salaires. Elles nécessitent aussi des discussions pour un nouveau plan de titularisation des contractuels et de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour

Dans le même temps, nous pensons qu'une mission d'évaluation des richesses engendrées par le Service public notamment en termes de lien social, de solidarité intergénérationnelle et de lutte contre les inégalités devrait être lancée rapidement afin que ces éléments soient pris en compte.

Monsieur le Directeur, nos organisations demandent que ces questions puissent aussi être regardées sous cet angle. Le Dialogue social ne se résumant pas à un nombre de réunions pour traiter des projets gouvernementaux mais pour traiter aussi des revendications des agents portées par leurs organisations syndicales.

Nous renouvelons aujourd'hui notre demande d'ouverture rapide de négociations indispensables pour pouvoir rediscuter d'une augmentation réelle et significative des salaires de toutes et tous les agent-es de la Fonction publique. En effet, pour les plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique, après le report de certaines mesures PPCR et contrairement à ce qu'avait promis Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle, le pouvoir d'achat continue de baisser du fait du gel de la valeur du point d'indice, du rétablissement de la journée de carence, de l'augmentation de la CSG mal compensée et des retenues pour pension.

C'est pour porter ces ambitions que nos organisations ont appelé les agents de la Fonction publique à se mobiliser le 22 mars prochain pour défendre la Fonction publique le statut, l'emploi, les conditions de travail mais aussi pour exiger une réelle reconnaissance de leur engagement professionnel quotidien qui contribue à la qualité des services publics, au développement du pays comme à la cohésion de la société.

**Le 22 MARS MANIFESTEZ AVEC LA CFTC
fonction publique !**